



MRC DE ROUSSILLON

Candiac • Châteauguay • Delson • La Prairie
Léry • Mercier • Saint-Constant • Saint-Isidore
Saint-Mathieu • Saint-Philippe • Sainte-Catherine

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du mercredi 30 avril 2025, à 17 h
Conseil de la municipalité régionale de comté de Roussillon
Salle du Conseil de la MRC

Membres du Conseil présents à la séance :

Monsieur Éric Allard, maire de Châteauguay
Madame Jocelyne Bates, mairesse de Sainte-Catherine
Monsieur Kevin Boyle, maire de Léry
Monsieur Normand Dyotte, maire de Candiac
Monsieur Frédéric Galantai, maire de La Prairie
Monsieur Christian Marin, maire de Saint-Philippe
Madame Lise Michaud, mairesse de Mercier
Monsieur Christian Ouellette, préfet et maire de Delson
Monsieur Sylvain Payant, préfet suppléant et maire de Saint-Isidore
Madame Lise Poissant, mairesse de Saint-Mathieu

Membres du Conseil absent à la séance :

Monsieur Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Christian Ouellette, préfet et maire de Delson.

Personnes également présentes :

Monsieur Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier
Madame Colette Tessier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Christian Ouellette, souhaite la bienvenue à tous. Il déclare la séance ouverte compte tenu du quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Sylvain Payant et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon adopte l'ordre du jour de la séance du 30 avril 2025, tel que transmis aux élus et déposé pour le public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. SUIVI DU CONSEIL DU 26 MARS 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de suivi de la séance du 26 mars 2025. Le Conseil en prend note.

2025-04-83



4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-04-84

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MARS 2025

Il est proposé par madame Lise Poissant et résolu :

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2025 avec les titres corrigés aux points :

- 5.5. Nouvelles Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie
- 11.2. Adoption du Règlement 259 concernant les modalités relatives à la gestion des matières résiduelles

Une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 148 du *Code municipal du Québec*. La greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-04-85

4.2. APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE la liste des chèques et des déboursés pour la période du 18 mars au 21 avril 2025 a été déposée aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Christian Marin et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon approuve les paiements des chèques totalisant 127 072,58 \$, des dépôts directs au montant de 4 143 685,61 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 445 945,52 \$, totalisant 4 716 703,71 \$ pour la période du 18 mars au 21 avril 2025.

Je soussignée, Colette Tessier, greffière-trésorière adjointe, certifie que la MRC de Roussillon possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste déposée au Conseil pour un montant de 4 716 703,71 \$, le tout en fonction du budget adopté.

Colette Tessier

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

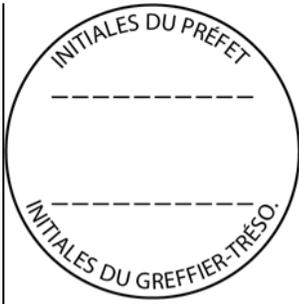
4.3. CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon procède au dépôt de la correspondance reçue au cours de la dernière période.

2025-04-86

4.4. RESSOURCES HUMAINES - MOTION DE REMERCIEMENTS

ATTENDU QUE monsieur Pierre Laprise a intégré la MRC de Roussillon le 12 avril 2011 et qu'il quittera prochainement ses fonctions de conseiller à la gestion des cours d'eau et aux ressources naturelles pour une retraite bien méritée;



ATTENDU QUE par son empathie et sa grande proximité avec les municipalités, les citoyens et les milieux agricoles, monsieur Pierre Laprise a contribué à offrir un service de grande qualité;

ATTENDU QUE sa personnalité chaleureuse, son esprit d'équipe, son sens de l'humour et sa bonne humeur contagieuse ont grandement favorisé un climat de travail stimulant et bienveillant au sein de la MRC;

ATTENDU QUE son expertise en géomatique et en gestion des cours d'eau a été un atout majeur pour la MRC, permettant la mise en place de pratiques innovantes et durables pour la préservation des ressources hydriques;

ATTENDU QUE son implication a été déterminante dans le projet de réhabilitation du bassin versant de la rivière Saint-Régis, l'un des projets les plus structurants de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon remercie chaleureusement monsieur Pierre Laprise pour ses nombreuses années de service, son impact positif sur la MRC et ses contributions à la gestion des cours d'eau et aux ressources naturelles;

ET QUE le Conseil de la MRC lui exprime sa reconnaissance pour la qualité de son travail, ses qualités humaines et son engagement envers la mission de la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-04-87

**4.5. FQM ASSURANCES INC. - RENOUELEMENT DU
CONTRAT D'ASSURANCE GÉNÉRALE POUR
L'ANNÉE 2025-2026**

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est gestionnaire de la distribution des produits d'assurance du Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon fait partie du Fonds d'assurance des municipalités pour sa couverture d'Assurance Municipalité combinée;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon souscrit annuellement à une assurance dommages visant les biens et les véhicules de la MRC auprès de Lareau et Fils Assurances, courtier de la FQM Assurances;

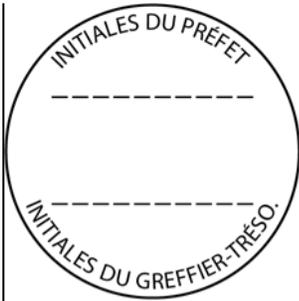
ATTENDU QUE le montant des assurances générales pour l'année 2025-2026 totalise 80 481,24 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC de Roussillon de renouveler son contrat d'assurance de dommages avec la FQM Assurances inc. pour la période du 1^{er} juin 2025 au 1^{er} juin 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Dyotte et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon autorise le renouvellement et le paiement du contrat d'assurance de la MRC avec la FQM Assurances et le



Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} juin 2025 au 1^{er} juin 2026 totalisant de 80 481,24 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.6. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 - DÉPÔT

Le rapport d'activités 2024 est déposé. Le Conseil en prend acte.

4.7. LISTE DES ENTENTES - DÉPÔT

Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon dépose la liste des ententes qu'il a conclues au cours du mois de mars 2025, et ce conformément aux articles 23.8 et 23.9 du Règlement numéro 260 modifiant le règlement 200 concernant la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire sur la gestion contractuelle.

4.8. LISTE DES PERSONNES EMBAUCHÉES - DÉPÔT

Conformément aux articles 23.4 et 23.5 du chapitre II du Règlement 200 décrétant les règles de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, vous trouverez ci-bas la liste des personnes embauchées par le directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon.

NOM	TITRE	SERVICE VISÉ	DURÉE DE L'EMPLOI
Aimé Zoutounnou	Technicien informatique	Administration	Contractuel 3 ans
Francesca Corneli	Conseillère en aménagement	Aménagement	Permanent
Éric Déziel	Conseiller cours d'eau et ressources naturelles	Aménagement	Permanent

5. AFFAIRES DU CONSEIL

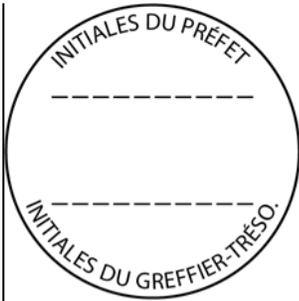
2025-04-88

5.1. ENTENTE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (VOLET 2) - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE l'entente de financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 2) a pour objet d'appuyer l'office d'habitation de Roussillon dans son offre de service d'aide à la recherche de logement (SARL), temporaire ou permanente, aux ménages sans logis ou qui le seront incessamment et correspondant à leurs besoins;

ATTENDU QUE la durée de l'entente est du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

ATTENDU QUE le service d'aide à la recherche de logement, plus connu sous l'acronyme SARL, est un programme lancé par la Société d'habitation



du Québec (SHQ), qui vise à soutenir l'accès au logement pour des ménages vulnérables ou qui sont à risque de se retrouver sans toit, mais aussi à la population en général qui peine à trouver un logement;

ATTENDU QUE le taux d'inoccupation des logements locatifs pour 2024 est de 1,8 % selon l'enquête sur les logements locatifs réalisée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement;

ATTENDU QUE certains ménages pourraient se retrouver sans logis en raison de la rareté de logements abordables;

ATTENDU QUE les offices d'habitations ont donc été mandatés pour mettre en œuvre ce service afin d'offrir l'aide nécessaire aux citoyens des villes qu'ils desservent;

ATTENDU QUE l'Office d'habitation de Roussillon souhaite reconduire le service d'aide à la recherche de logement;

ATTENDU QUE le projet est estimé à 135 689,94 \$;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec est prête à assumer 90 % des coûts de ce service, et que la participation de la MRC représente une implication financière de 11 649,89 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Éric Allard et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon :

- Autorise l'entente de financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 2), en vigueur du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation de Roussillon;
- Confirme la participation de la MRC à l'Entente au montant de 11 649,89 \$ à même le surplus libre, partie I de la MRC et que cette affectation sera renversée et appliquée au Fonds des régions et ruralité lors de la signature de la nouvelle entente 2025;
- Autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de financement avec la société d'habitation du Québec et l'office d'habitation de Roussillon ainsi que tous les documents donnant effet à la présente résolution.

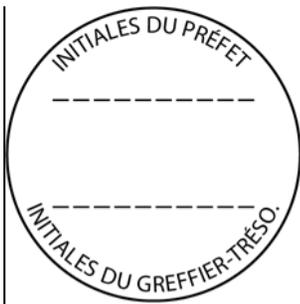
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-04-89

**5.2. SOUTIEN AUX PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES - RECONNAISSANCE DE L'APPORT
DE LA MRC**

ATTENDU QUE le gouvernement américain a annoncé son intention d'implanter des tarifs douaniers sur les produits non couverts par l'Accord Canada - États-Unis - Mexique qui toucheront notamment l'acier, l'aluminium et l'automobile ainsi que sur l'énergie, les minéraux critiques et la potasse;

ATTENDU QUE l'administration américaine laisse planer d'autres menaces tarifaires sur les secteurs pharmaceutiques, du bois d'œuvre, des semi-conducteurs et sur les produits agricoles sous gestion de l'offre (produits laitiers, œufs et volaille);



ATTENDU QUE l'aide financière gouvernementale mise en place par Investissement Québec, dont le programme Frontière, est principalement destinée à soutenir les moyennes et les grandes entreprises;

ATTENDU QUE l'imposition des tarifs douaniers aura des impacts collatéraux sur les petites entreprises et les très petites entreprises qui agissent soit en tant qu'exportatrices ou encore à titre de sous-traitants ou fournisseurs de services pour les entreprises visées par ces tarifs;

ATTENDU QUE la MRC agit comme guichet de première ligne auprès des entreprises, et ce, notamment via la mesure Accès entreprises Québec (AEQ), ce qui fait d'elle un partenaire stratégique pour les ministères à vocation économique;

ATTENDU QUE la MRC joue un rôle central dans l'accompagnement des entreprises sur des enjeux majeurs tels que la productivité, l'innovation, le virage numérique et la diversification des marchés;

ATTENDU QUE la MRC dispose d'une connaissance fine des réalités locales, laquelle est complémentaire aux stratégies actuellement déployées par le gouvernement;

ATTENDU QUE le 26 février 2025, la MRC a adopté son Plan d'action de soutien à l'économie 2025 *Roussillon Résiliente et Solidaire* visant à soutenir les entreprises locales, accélérer le développement de nouveaux secteurs d'activité et stimuler l'économie locale de manière durable;

ATTENDU QUE la MRC a démontré sa capacité à déployer rapidement et à assurer une saine gestion de l'aide financière de près de 7 M\$ qui lui avait été octroyée pour soutenir les entreprises durant la pandémie de Covid 19;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Frédéric Galantai et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon :

- Demande à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, madame Christine Fréchette, de rapidement mettre en place, via l'expertise du service de développement économique de la MRC, un programme de soutien aux petites et très petites entreprises visant à soutenir celles-ci en matière d'innovation, de diversification de marché et de liquidité afin qu'elles puissent se repositionner dans le contexte tarifaire actuel;
- Invite la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, madame Christine Fréchette, à considérer la réattribution des fonds du programme pandémique PAUPME parmi les pistes de solutions pour la mise en place dudit programme de soutien aux PME.

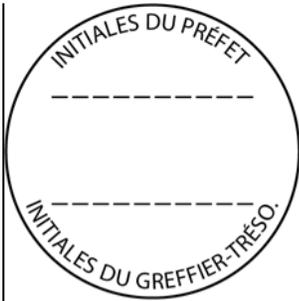
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-04-90

5.3. 50 ANS D'ACTION COMMUNAUTAIRE - MOTION DE FÉLICITATIONS

ATTENDU QUE la Corporation de développement communautaire (CDC) Roussillon a lancé, le 1^{er} avril 2025, le projet 50 ans d'action communautaire;

ATTENDU QUE la mission de la Corporation de développement communautaire (CDC) Roussillon consiste à favoriser la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement



socioéconomique de son milieu, dans une perspective globale, alternative et solidaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Boyle et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon :

- Reconnaît l'ampleur et la qualité du travail effectué par les organismes communautaires du territoire, ses travailleurs et ses bénévoles, qui participent au développement des communautés de ses 11 municipalités;
- Félicite la Corporation de développement communautaire (CDC) Roussillon pour son projet qui fait rayonner les actions collectives et solidaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2025-04-91

6.1. COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE - NOMINATION

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Roussillon a adopté le Règlement 256 modifiant le Règlement 226 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités de la MRC de Roussillon le 26 mars 2025;

ATTENDU QUE l'article 148.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) prévoit que la composition du Comité consultatif agricole (CCA) doit inclure au moins un citoyen résidant sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer monsieur Clément Boyer, résident de la ville de Saint-Philippe et agronome retraité, à titre de membre citoyen du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lise Michaud et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon nomme monsieur Clément Boyer à titre de membre citoyen du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC, conformément aux dispositions de l'article 148.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le règlement 256 de la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-04-92

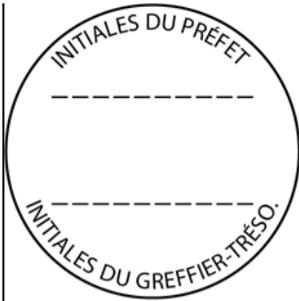
7. AVIS DE CONFORMITÉ

ATTENDU l'adoption par les municipalités locales de règlements nécessitant l'approbation de la Municipalité régionale de comté (MRC), en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE ces règlements ont fait l'objet d'une analyse par la MRC de Roussillon;

ATTENDU QUE ces règlements sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (SAR) en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,



Il est proposé par monsieur Sylvain Payant et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon déclare conforme au schéma d'aménagement révisé (SAR) les règlements suivants :

- Candiac - Règlement 5000-068 - Zonage
- Châteauguay - Règlement Z-3001-146-25 - Zonage
- Châteauguay - Résolution 2025-04-238 - Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
- La Prairie - Règlement 1247-10 - Plan d'urbanisme
- La Prairie - Règlement 1248-10 - Construction
- La Prairie - Règlement 1251-09 - Plans d'implantation et d'intégration architecturale
- La Prairie - Règlement 1252-11 - Permis et certificats
- Léry - Règlement 2025-552 - Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
- Léry - Règlement 2025-553 - Zonage
- Léry - Règlement 2025-556 - Plan d'urbanisme
- Léry - Règlement 2025-558 - Lotissement
- Saint-Isidore - Règlement 534-2024 - Usages conditionnels
- Saint-Mathieu - Règlement 323-2025 - Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
- Saint-Philippe - Règlement 501-30 - Zonage et lotissement

ET QUE le Conseil de la MRC autorise la greffière-trésorière adjointe à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. COURS D'EAU

Aucun point n'est apporté.

9. CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun point n'est apporté.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2025-04-93

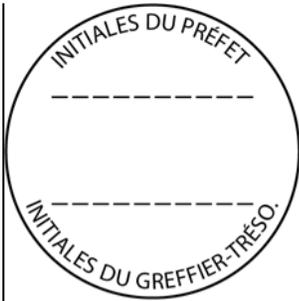
10.1. PARTENARIAT UPA - ALUS MONTÉRÉGIE - APPROBATION

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon poursuit la mise en œuvre de la 2^e édition de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU QUE ce PDZA vise notamment à reconnaître et promouvoir les bonnes pratiques agroenvironnementales des agriculteurs et les services écologiques qui en découlent (Action 26);

ATTENDU QUE pour réaliser une telle action, la MRC de Roussillon souscrit depuis quelques années au Programme ALUS déployé en Montérégie par la Fédération de l'UPA de ce territoire visant précisément la reconnaissance de l'adoption de telles bonnes pratiques agricoles par les agriculteurs;

EN CONSÉQUENCE,



Il est proposé par madame Lise Poissant et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon :

- Autorise le versement d'une somme de 2 500 \$ à la Fédération de l'UPA de la Montérégie à titre de soutien au programme ALUS pour l'année 2025;
- Affecte le paiement de ce montant au compte des actions du PDZA de l'année 2025 au poste comptable 02-620-30-996.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

2025-04-94

11.1. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE - REDISTRIBUTION DE LA SUBVENTION

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon a reçu un montant de 4 800 \$ du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour le remboursement des bacs bruns par le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

ATTENDU QUE ce remboursement vise les villes de Candiac, Châteauguay et Delson;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Christian Marin et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon autorise le remboursement des bacs bruns achetés en 2024 pour les villes de Candiac, Châteauguay et Delson totalisant 4 800 \$ et réparti comme suit :

Candiac	2 733 \$
Châteauguay	561 \$
Delson	1 507 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

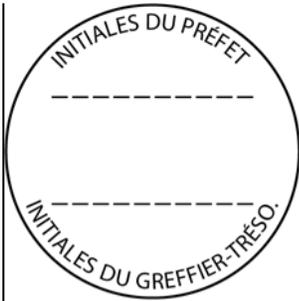
2025-04-95

11.2. CONTRAT POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES PAR CONTENEUR - NON-UTILISATION DES ANNÉES D'OPTIONS

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon a octroyé un contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables dans les multilogements et les ICI (lot A) à l'entreprise Waste Connections of Canada Inc., suite à un appel d'offres public portant le numéro 2024-07;

ATTENDU QUE le présent contrat, débuté le 1^{er} décembre 2024, est d'une durée d'un an, avec une option de renouvellement pour deux années supplémentaires, une année à la fois;

ATTENDU QUE plus de 200 immeubles s'ajouteront au service de conteneur en décembre 2025, entraînant une variation d'environ 100 % de la valeur du contrat octroyé;



ATTENDU QUE la MRC ne peut pas prolonger le contrat dans ces conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates et résolu :

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon :

- Avise Waste Connections of Canada Inc. de sa décision de ne pas renouveler le contrat lié par l'appel d'offres public 2024-07 pour la collecte et le transport des matières recyclables dans les multilogements et les ICI (lot A) pour les deux années optionnelles restantes;
- Mandate le service de gestion des matières résiduelles d'entreprendre des démarches nécessaires pour l'évaluation des besoins et l'élaboration et la publication d'un nouvel appel d'offres;

ET QUE la présente résolution soit transmise à l'adjudicataire, Waste Connexions of Canada Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. RURALITÉ

Aucun point n'est apporté.

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est apporté.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est apporté

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est annoncée par le préfet.

Madame Lise Michaud, mairesse de Mercier, quitte la séance à 17 h 19 suivie par madame Lise Poissant, mairesse de Saint-Mathieu.

2025-04-96

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par madame Jocelyne Bates et résolu :

De lever la séance à 17 h 29.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette
Préfet et maire de Delson

Colette Tessier, OMA
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe